



MAIRIE DE MONDOUBLEAU

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS **Conseil Municipal du LUNDI 9 MARS 2026 à 19H**

L'an deux mil vingt-six, le LUNDI 9 MARS, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Fanny MAZEAUD, Maire
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de membres présents : 11
Date de convocation : le 24 FEVRIER 2026

Etaient présents : Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY, Odile CAPITAINE, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Adeline MULOWSKY, Charles RICAHRDIN, Soizic POULET-MATHIS, Christian BONIN, Jean-Christophe HULLIN, Anne-Marie LEROY et Martine GRAZIANI.

Absent(s) excusé(s) : Laëtitia SAROUL

Pouvoir(s) : Laëtitia SAROUL à Fanny MAZEAUD

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

N°	OBJET	AVIS
MARS 26.01	Approbation du précédent procès-verbal _____	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
MARS 26.02	Budget annexe Lotissement La Grande Borde – Approbation du Compte Financier Unique _____	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
MARS 26.03	Budget annexe Lotissement La Grande Borde – Adoption du Budget Primitif 2026 _____	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
MARS 26.04	Budget Principal – Approbation du Compte Financier Unique _____	APPROUVÉE (3 abstentions)
MARS 26.05	Budget Principal – Affectation du résultat de fonctionnement De l'exercice 2025 _____	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
MARS 26.06	Budget Principal – Adoption du Budget Primitif 2026 _____	APPROUVÉE (2 voix contre/1 abstention)
MARS 26.07	Fongibilité des crédits en M57 exercice 2026 _____	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
MARS 26.08	Vote des taux des taxes locales 2026 _____	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
MARS 26.09	Rétrocession d'une concession funéraire _____	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
MARS 26.10	Compte-rendu des décisions prises par la Maire _____	POUR INFORMATION

La secrétaire de séance,
Odile CAPITAINE

La Maire,
Fanny MAZEAUD



Date d'affichage et publication : 27 MARS 2026



MAIRIE DE MONDOUBLEAU

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du LUNDI 9 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le LUNDI 9 MARS,
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de Madame Fanny MAZEAUD, Maire
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de membres présents : 11
Date de convocation : le 24 FEVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 27 MARS 2026

ID : 041-214101438-20260309-MARS2601-DE

Étaient présents : Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY, Odile CAPITAINE, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Adeline MULOWSKY, Charles RICAHRDIN, Sozic POULET-MATHIS, Christian BONIN, Jean-Christophe HULLIN, Anne-Marie LEROY et Martine GRAZIANI.

Absent(s)/excusé(s) : Laëtitia SAROUL

Pouvoir(s) : Laëtitia SAROUL à Odile CAPITAINE

Madame ODILE CAPITAINE a été nommée secrétaire de séance.

MARS 26.01

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2026

Madame Fanny MAZEAUD demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 9 février 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

La Maire soumet la proposition au vote du Conseil qui s'exprime comme suit :

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
0	0	12

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2026.

La secrétaire de séance,
ODILE CAPITAINE

Extrait certifié conforme
Mondoubleau, le 9 mars 2026
La Maire,
Fanny MAZEAUD





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du LUNDI 9 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le LUNDI 9 MARS,
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de Madame Fanny MAZEAUD, Maire
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de membres présents : 11
Date de convocation : le 24 FEVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le 27 MARS 2026

ID : 041-214101438-20260309-MARS2602-BF

Etaients présents : : Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY, Odile CAPITAINE, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Adeline MULOWSKY, Charles RICARDIN, Soizic POULET-MATHIS, Christian BONIN, Jean-Christophe HULLIN, Anne-Marie LEROY et Martine GRAZIANI.

Absent(s)/excusé(s) : Laëtitia SAROUL

Pouvoir(s) : Laëtitia SAROUL à Odile CAPITAINE

Madame Odile CAPITAINE a été nommée secrétaire de séance.

MARS 26.02

Objet : Budget annexe Lotissement la Grande Borde 10 – Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 du budget annexe Lotissement de la Grande Borde de la commune de Mondoubleau ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame la maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Odile CAPITAINE, 2^{ème} Adjointe ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

.../...

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le 7 MARS 2026

ID : 041-214101438-20260309-MARS2602-BF

Lotissement Mondoubleau - Lotissement Mondoubleau - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	83 802,65	83 803,66	167 606,32
	Recettes réalisées (1)	B	13 921,68	13 921,68	27 843,36
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	83 802,65	83 803,66	167 606,32
	Dépenses réalisées (1)	E	13 921,65	13 921,68	27 843,36
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent / déficit	G + H	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent / déficit	G + H + I	0,00	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Madame la Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

La Présidente de séance soumet au vote :

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
0	0	11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** le compte financier unique du budget annexe Lotissement de la Grande Borde 10 pour l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Odile CAPITAINE



Extrait certifié conforme
Mondoubleau, le 9 mars 2026
La Présidente de séance,
Odile CAPITAINE





MAIRIE DE MONDOUBLEAU

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du LUNDI 9 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le LUNDI 9 MARS,
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de Madame Fanny MAZEAUD, Maire
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de membres présents : 11
Date de convocation : le 24 FEVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le 27 MARS 2026

ID : 041-214101438-20260309-MARS2603-BF

Étaient présents : Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY, Odile CAPITAINE, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Adeline MULOWSKY, Charles RICAHRDIN, Soizic POULET-MATHIS, Christian BONIN, Jean-Christophe HULLIN, Anne-Marie LEROY et Martine GRAZIANI.

Absent(s)/excusé(s) : Laëtitia SAROUL

Pouvoir(s) : Laëtitia SAROUL à Odile CAPITAINE

Madame Odile CAPITAINE a été nommée secrétaire de séance.

MARS 26.03

Objet : Budget annexe Lotissement La Grande Borde 10-Adoption du Budget Primitif 2026

Madame la Maire présente le projet de budget primitif ainsi :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses.....69.882,98 €
- Recettes69.882,98 €

Section d'Investissement :

- Dépenses.....69.880,98 €
- Recettes.....69.880,98 €

La Maire soumet la proposition au vote du Conseil qui s'exprime comme suit :

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
0	0	12

Le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, le Budget Primitif 2026 du budget annexe Lotissement La Grande Borde 10.

La secrétaire de séance,
Odile CAPITAINE

Extrait certifié conforme
Mondoubleau, le 9 mars 2026
La Maire,
Fanny MAZEAUD



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Lotissement Mondoubleau
Commune

Numéro SIRET : 21410143800064
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE VENDOME

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	10
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	39
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	40
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	41
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	42
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	43
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	44
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	45

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1338

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	15.41
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	100 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	99.99 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0 %
- Investissement : 0%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	27 843,36	27 843,36	0,00	A1 0,00
Investissement	13 921,68	13 921,68	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	13 921,68	13 921,68	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Lotissement Mondoubleau - Lotissement Mondoubleau - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	0,00	0,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	0,00	0,00

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Lotissement Mondoubleau - Lotissement Mondoubleau - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AP VOTEES			B1
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)			
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'Assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 673,40	0,00	20 621,08	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		24 673,40	0,00	20 621,08	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		24 673,40	0,00	20 621,08	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	59 129,26		49 259,90	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		59 129,26		49 259,90	0,00	0,00

TOTAL	83 802,66	0,00	69 880,98	0,00	0,00
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	-------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
--	--	--	--	--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					0,00
---	--	--	--	--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	83 802,66		69 880,98	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		83 802,66		69 880,98	0,00	0,00

TOTAL	83 802,66	0,00	69 880,98	0,00	0,00
--------------	-----------	------	-----------	------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Lotissement Mondoubleau - Lotissement Mondoubleau - BP - 2026

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1,00	0,00	2,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1,00	0,00	2,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1,00	0,00	2,00	0,00	0,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	83 802,66	0,00	69 880,98	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		83 802,66	0,00	69 880,98	0,00	0,00

TOTAL	83 803,66	0,00	69 882,98	0,00	0,00
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 833,10	0,00	14 904,22	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	6 841,30	0,00	5 718,86	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		24 674,40	0,00	20 623,08	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		24 674,40	0,00	20 623,08	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	59 129,26	0,00	49 259,90	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		59 129,26	0,00	49 259,90	0,00	0,00

TOTAL	83 803,66	0,00	69 882,98	0,00	0,00
--------------	-----------	------	-----------	------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
---	--	--	--	--	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					0,00
--	--	--	--	--	------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

Lotissement Mondoubleau - Lotissement Mondoubleau - BP - 2026

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

Lotissement Mondoubleau - Lotissement Mondoubleau - BP - 2026

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE
			0,00
			=
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	83 802,66	0,00	0,00	69 880,98	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	24 673,40	0,00		20 621,08	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	24 673,40	0,00	0,00	20 621,08	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	24 673,40	0,00	0,00	20 621,08	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	59 129,26			49 259,90	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	59 129,26			49 259,90	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées 0,00

Lotissement Mondoubleau - Lotissement Mondoubleau - BP - 2026

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2 1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		83 802,66	0,00	69 880,98	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	83 802,66		69 880,98	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		83 802,66		69 880,98	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) 0,00

Affectation au compte 1068 (8) 0,00

Lotissement Mondoubleau - Lotissement Mondoubleau - BP - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042)

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	83 802,66	0,00	0,00	69 880,98	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	24 673,40	0,00		20 621,08		0,00	0,00
168741	Dettes - Communes membres du GFP	24 673,40	0,00		20 621,08		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
	Total des dépenses financières	24 673,40	0,00	0,00	20 621,08	0,00	0,00	0,00

Lotissement Mondoubleau - Lotissement Mondoubleau - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		24 673,40	0,00	0,00	20 621,08	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	59 129,26			49 259,90	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	59 129,26			49 259,90	0,00		0,00	0,00
3555	Terrains aménagés	59 129,26			49 259,90	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		59 129,26			49 259,90	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Lotissement Mondoubleau - Lotissement Mondoubleau - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		83 802,66	0,00	69 880,98	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	83 802,66		69 880,98	0,00	0,00
3555	Terrains aménagés	83 802,66		69 880,98	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		83 802,66		69 880,98	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Lotissement Mondoubleau - Lotissement Mondoubleau - BP - 2026

(5) Voir l'annexe IV.65 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042)

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041)

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		83 803,66	0,00	0,00	69 882,98	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	83 802,66			69 880,98	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		83 802,66			69 880,98	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
---------------------------------------	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	0,00
---	------

Lotissement Mondoubleau - Lotissement Mondoubleau - BP - 2026

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Lotissement Mondoubleau - Lotissement Mondoubleau - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		83 803,66	0,00	69 882,98	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 833,10	0,00	14 904,22	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	6 841,30	0,00	5 718,86	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		24 674,40	0,00	20 623,08	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		24 674,40	0,00	20 623,08	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	59 129,26		49 259,90	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		59 129,26		49 259,90	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		83 803,66	0,00	0,00	69 882,98	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1,00	0,00		2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	83 802,66			69 880,98	0,00		0,00	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	83 802,66			69 880,98	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Lotissement Mondoubleau - Lotissement Mondoubleau - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre		83 802,66			69 880,98	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	83 803,66	0,00	69 882,98	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 833,10	0,00	14 904,22	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	17 833,10	0,00	14 904,22	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	6 841,30	0,00	5 718,86	0,00	0,00
757361	Subv. Fonct. CL de rattachement	6 840,30	0,00	5 716,86	0,00	0,00
75888	Autres	1,00	0,00	2,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	24 674,40	0,00	20 623,08	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	24 674,40	0,00	20 623,08	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	59 129,26		49 259,90	0,00	0,00
71355	Variati° stocks terrains aménagés	59 129,26		49 259,90	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	59 129,26		49 259,90	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Lotissement Mondoubleau - Lotissement Mondoubleau - BP - 2026

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	20 621,08	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-20 621,08	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		20 621,08	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		20 621,08	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	20 621,08	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	C2.1

C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	C2.2

C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
TFPB	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00	
TFPNB	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00	
CFE	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/02/2026

Présenté par Fanny MAZEAUD, Maire (1),
A Mondoubleau, le 09/03/2026



Délibéré par l'assemblée le conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire
A Mondoubleau, le 09/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil Municipal (2),(3).

001. MAZEAUD FANNY	
002. CAPITAINE ODILE	
003. BOULAY CLAUDE	
004. SAROUL LAETITIA <i>1 Pawsin à Odile CAPITAINE</i>	
005. ROCHET-CAPELLAN JEAN-PIERRE	
006. MULOWSKY ADELINE	
007. RICHARDIN CHARLES	
008. POULET-MATHIS SOIZIC	
009. HULLIN JEAN-CHRISTOPHE	
010. BONIN CHRISTIAN	
011. LEROY ANNE-MARIE	
012. GRAZIANI MARTINE	

Certifié exécutoire par Fanny MAZEAUD, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/03/2026, et de la publication le 09/03/2026

A Mondoubleau, le 09/03/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le **27 MARS 2026**

ID : 041-214101438-20260309-MARS2603-BF



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du LUNDI 9 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le **LUNDI 9 MARS**,
à **19 heures**, le **Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la**
Présidence de Madame Fanny MAZEAUD, Maire
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de membres présents : 11
Date de convocation : le 24 FEVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le **27 MARS 2026**

ID : 041-214101438-20260309-MARS2604-BF

Etai~~ent~~ent présents : : Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY, Odile CAPITAINE, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Adeline MULOWSKY, Charles RICARDIN, Soizic POULET-MATHIS, Christian BONIN, Jean-Christophe HULLIN, Anne-Marie LEROY et Martine GRAZIANI.

Absent(s)/ excusé(s) : Laëtitia SAROUL

Pouvoir(s) : Laëtitia SAROUL à Odile CAPITAINE

Madame Odile CAPITAINE a été nommée secrétaire de séance.

MARS 26.04

Objet : Budget Principal - Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 du budget de la commune de Mondoubleau ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame la maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé **sous la présidence de Madame Odile CAPITAINE, 2^{ème} Adjointe** ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

.../...

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 674 655,46	1 262 103,00	3 956 758,46
	Recettes réalisées (1)	B	513 332,50	1 376 827,38	1 890 159,88
	Restes à réaliser	C	744 438,25	0,00	744 438,25
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 457 671,93	2 135 501,12	4 593 173,05
	Dépenses réalisées (1)	E	680 450,86	1 100 772,15	1 781 223,01
	Restes à réaliser	F	894 385,49	0,00	894 385,49
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-167 118,36	276 055,23	108 936,87
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-216 983,53	853 398,12	636 414,59
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-384 101,89	1 129 453,35	745 351,46
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-149 947,24	0,00	-149 947,24
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-534 049,13	1 129 453,35	595 404,22

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Madame la Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

La Présidente de séance soumet au vote :

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
0	3 <i>Charles RICHARDIN Soizic POULET-MATHIS Jean-Christophe HULLIN</i>	8

Le Conseil Municipal décide, **à la majorité** de 8 voix pour et 3 abstentions :

-D'APPROUVER le compte financier unique du budget de la commune de Mondoubleau pour l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Odile CAPITAINE



Extrait certifié conforme
 Mondoubleau, le 9 mars 2026
 La Présidente de séance,
Odile CAPITAINE





NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif ou compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité spécialité et équilibre.

Jusqu'en 2023, le compte administratif présentait les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Depuis 2024, il est remplacé par le **Compte Financier Unique (CFU)**.

Le CFU : une obligation légale

L'expérimentation du Compte Financier Unique a porté sur la période 2021-2023 et a concerné près de 5 000 collectivités.

À la suite du bilan remis par le Gouvernement au Parlement fin 2023, l'article 205 de la loi de finances prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour l'exercice 2026 pour l'ensemble des budgets relevant des instructions comptables M57 et M4.

La commune participe à cette expérimentation pour l'exercice 2025.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il remplit à lui seul les fonctions de rendu des comptes.

Il permet de rationaliser et de moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote, tout en supprimant les doublons entre les documents précédemment existants. Sa production est entièrement dématérialisée.

Le CFU retrace l'ensemble des mandats de dépenses et titres de recettes de la commune, organisés en deux sections : fonctionnement et investissement.

La présente note vise à présenter de manière synthétique les résultats financiers de l'année 2025 de la commune de Mondoubleau, tels qu'ils ont été soumis au vote du Conseil municipal lors de sa séance du 9 mars 2026.

I. La section de fonctionnement

1. Résultat

Les résultats de fonctionnement pour l'année 2025 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2025	1.100.772,15 €
Recettes 2025	1.376.827,38 €
Résultat Exercice 2025 (excédent)	+ 276.055,23 €

2. Analyse

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre comprend notamment les dépenses liées :

- aux bâtiments communaux
- à l'énergie
- aux frais de communication
- aux fournitures et petits matériels
- aux fêtes et cérémonies
- à l'impression du bulletin municipal
- aux contrats de maintenance et prestations de services
- aux assurances et taxes foncières payées par la commune

En 2025, ces dépenses s'élèvent à **304 433,29 €**. Elles sont inférieures aux prévisions budgétaires, traduisant une bonne maîtrise des dépenses.

Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel s'élèvent à **507 927,91 € en 2025**, contre :

- 518 520,28 € en 2024
- 506 273,89 € en 2023

Deux départs à la retraite ont eu lieu aux services techniques au 31 décembre 2024 puis au 31 mai 2025. Par ailleurs, un nouveau responsable des services techniques a été recruté à la suite de la mutation du précédent.

Atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre comprend principalement :

- l'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes des Collines du Perche : **105 611,46 €**
- le fonds de péréquation des ressources communales versé à l'État : **14 449 €**

Soit un total de **122 384,46 €**.

Charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe notamment :

- les indemnités des élus
- les subventions aux associations
- les contributions au service départemental d'incendie et de secours
- les participations aux syndicats intercommunaux
- les licences des logiciels métier

Le montant total s'élève à **130 629,78 €**.

Charges financières (chapitre 66)

Elles correspondent aux intérêts des emprunts pour un montant de **21 564,35 €**, contre **25 345,81 € en 2024**.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de :

- la fiscalité locale
- les dotations et participations de l'État et des collectivités
- les produits des services
- les revenus du patrimoine communal

Atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre comprend les remboursements liés aux rémunérations du personnel (indemnités journalières et aide de l'État pour un agent en contrat aidé).

En 2025, le montant s'élève à **30 513,35 €**, contre **10 753,94 € en 2024**, en raison notamment du remboursement d'indemnités journalières pour un agent en congé longue maladie.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Ces recettes proviennent notamment :

- de l'occupation du domaine public
- de mises à disposition de personnel à la Communauté de communes
- de remboursements de charges de la Communauté de communes
- de ventes de concessions funéraires

Les impositions directes (chapitre 731)

Les taux d'imposition communaux ont été **maintenus en 2025** :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **47,77 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **44,42 %**
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : **18,41 %**

Les recettes d'impôts directs locaux s'élèvent à :

- 662 895 € en 2023
- 688 769 € en 2024
- **701 702 € en 2025**

Soit une progression de **+1,88 % entre 2024 et 2025**.

Les impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre regroupe différentes recettes fiscales versées à la commune dans le cadre des mécanismes de solidarité et de répartition des ressources entre collectivités.

Il comprend notamment :

- **Le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources)** : mis en place lors de la suppression de la taxe professionnelle en 2010, ce mécanisme vise à garantir aux collectivités un niveau de ressources comparable à celui dont elles disposaient avant la réforme.
Montant en 2025 : 25 595 €, stable depuis plusieurs années.
- **Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)** : ce dispositif organise une solidarité financière entre les territoires en redistribuant une partie des ressources fiscales des collectivités les plus favorisées vers celles disposant de ressources plus limitées.
Montant en 2025 : 16 583 €.
- **Le fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** pour les communes de moins de 5 000 habitants : il s'agit d'une part des taxes perçues lors des transactions immobilières, redistribuée aux communes par le département.
Montant en 2025 : 29 946,99 €.

1) Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de l'État.

Elle s'élève en 2025 à **222 795 €**, poursuivant une légère baisse observée depuis plusieurs années, notamment en raison de l'évolution démographique de la commune.

Ce chapitre comprend également :

- la dotation de solidarité rurale : **171 241 €**
- la dotation nationale de péréquation : **22 707 €**
- des subventions départementales et participations diverses
- la compensation d'exonérations fiscales par l'État

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit principalement des **loyers des logements communaux**.

En 2025, ils s'élèvent à **70 867,87 €**, contre **54 964,85 €** en 2024. Cette augmentation s'explique par la remise en location de logements restés vacants en 2024 durant des travaux de rénovation.

II. La section d'investissement

1. Résultat

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses 2025	680.450,86€
Recettes 2025	513.332,50€
Résultat Exercice 2025 (Déficit)	-167.118,36€

Le déficit cumulé à reporter au budget primitif 2026 est de **-384 101,89 €**.

Restes à réaliser : correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement engagées mais qui ne sont pas encore payées ou encaissées au 31 décembre de l'année budgétaire.

Dépenses : **894.385,49€**

Recettes : **744.438,25€**

2. Analyse

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement concernent les opérations ayant pour effet d'augmenter ou d'améliorer le patrimoine communal ainsi que le remboursement du capital de la dette.

Remboursement de la dette (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette s'élève à **92 102,06 € en 2025**.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de **606 411,52 €**.

Principaux investissements réalisés en 2025

- Études diverses : **63 710 €**
- Acquisition de deux parcelles rue Montaigne : **26 330 €**
- Solde de l'aménagement du cimetière : **2 937 €**
- Travaux de voirie : **5 000 €**
- Rénovation de l'éclairage public : **48 200 €**
- Équipements du tiers-lieu : **55 000 €**
- Matériel informatique et de bureau : **8 854 €**

- Équipements divers (logements communaux, espaces verts, aire de jeux, décorations de Noël) : **14 500 €**

Immobilisations en cours

- Travaux du tiers-lieu de compétences : **79 000 €**
- Restauration des toitures de l'église : **131 000 €**

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement comprennent les ressources propres de la commune, les subventions liées aux projets et certaines dotations.

Les recettes d'investissement s'élèvent à **513 332,50 €** en 2025.

Elles comprennent notamment :

Dotations et fonds divers

- FCTVA : **30 913,03 €**
- Taxe d'aménagement : **1 587,89 €**
- Affectation de résultat : **247 716,94 €**

Subventions d'investissement

Pour un total de **49 389 €**, provenant notamment :

- de l'État (DRAC)
- de la Région
- du Département
- du SIDELC

Autres recettes

- cautions logements : **760 €**
- remboursement du budget lotissement : **13 921,68 €**

Les recettes comprennent également **168 886,09 € d'opérations d'ordre**, correspondant principalement aux écritures d'amortissement.

III. Les données synthétiques du budget

Au **31 décembre 2025**, la commune compte **10 emprunts en cours**.

L'encours total de la dette s'élève à **606 411,52 €**.

Les échéances de remboursement pour l'année 2025 (capital et intérêts) représentent **112 965 €**.

La **capacité de désendettement** est inférieure à **2 ans**, ce qui traduit un niveau d'endettement **faible et sain**. À titre indicatif, un endettement est considéré comme élevé lorsque ce ratio se situe entre **6 et 9 ans**.

A Mondoubleau, le 12 mars 2026



Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le 27 MARS 2026
ID : 041-214101438-20260309-MARS2604-BF

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**
Séance du LUNDI 9 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le **LUNDI 9 MARS**,
à **19 heures**, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de Madame Fanny MAZEAUD, Maire
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **12**
Nombre de membres présents : **11**
Date de convocation : le **24 FEVRIER 2026**

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le **27 MARS 2026**

ID : 041-214101438-20260309-MARS2604-BF

Etaients présents : Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY, Odile CAPITAINE, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Adeline MULOWSKY, Charles RICAHRDIN, Soizic POULET-MATHIS, Christian BONIN, Jean-Christophe HULLIN, Anne-Marie LEROY et Martine GRAZIANI.

Absent(s)/excusé(s) : Laëtitia SAROUL

Pouvoir(s) : Laëtitia SAROUL à Odile CAPITAINE

Madame Odile CAPITAINE a été nommée secrétaire de séance.

MARS 26.05

Objet : Budget Principal - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent au 31/12/2024	1 101 115,06 €
Part affectée à l'investissement en 2024 Art 1068	247 716,94 €
Résultat 2025 Excédent	276 055,23 €
Excédent cumulé au 31/12/2025	1 129 453,35 €

461 813,08 € en 2024
1 101 115,06 € en 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit au 31/12/2024	-216 983,53 €
Besoin de financement	
Résultat 2025	-167 118,36 €
Besoin de financement	
Excédent ou Déficit cumulé au 31/12/2025	-384 101,89 €
A reprendre à l'art 001 au BP 2026	
Reprise des Restes A Réaliser 2025 en dépenses	894 385,49 €
Reprise des Restes A Réaliser 2025 en recettes	744 438,25 €
Besoin de financement de la Section d'Investissement	-534 049,13 €

.../...

La Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire, excédent de fonctionnement cumulé : 1 129 453,35 €

AFFECTATION

Affectation obligatoire en investissement (Couverture du besoin de financement Recette budgétaire à l'art 1068 en 2026)	534 049,13 €
Solde excédent de fonctionnement	595 404,22 €
Affectation complémentaire en investissement (Recette budgétaire à l'art 1068 en 2026)	0€
Solde disponible de fonctionnement (A reprendre à l'art 002 en 2026)	595 404,22 €

853 398,12 € en 2025

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
0	0	12

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-**DE REPORTER** le déficit cumulé de la section d'investissement au compte D 001/001 du budget primitif 2026 pour une valeur de 384 101,89€,

-**DE REPORTER** l'excédent de fonctionnement au compte R 002/002 du budget primitif 2026 pour une valeur de 595 404,22€.

La secrétaire de séance,
Odile CAPITAINE



Extrait certifié conforme
Mondoubleau, le 9 mars 2026
La Maire,
Fanny MAZEAUD





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du LUNDI 9 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le LUNDI 9 MARS,
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de Madame Fanny MAZEAUD, Maire
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de membres présents : 11
Date de convocation : le 24 FEVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le 27 MARS 2026

ID : 041-214101438-20260309-MARS2606A-BF

Etaients présents : : Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY, Odile CAPITAINE, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Adeline MULOWSKY, Charles RICARDIN, Solzic POULET-MATHIS, Christian BONIN, Jean-Christophe HULLIN, Anne-Marie LEROY et Martine GRAZIANI.

Absent(s)/excusé(s) : Laëticia SAROUL

Pouvoir(s) : Laëticia SAROUL à Odile CAPITAINE

Madame Odile CAPITAINE a été nommée secrétaire de séance.

MARS 26.06

Objet : Budget Principal – Adoption du Budget Primitif 2026

Madame la Maire expose les propositions de Budget Principal Primitif 2026 qui se présente comme suit :

Budget principal primitif	BP 2025	BP 2026
Fonctionnement		
Dépenses	2 135 501,12	1 851 244,22
011- Charges à caractère général	586 720,00	551 918,78
012- Charges de personnel et frais assimilés	579 200,00	586 000,00
014- Atténuations de produits	136 000,00	133 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	134 911,00	146 614,00
66- Charges financières	22 000,00	30 000,00
67- Charges spécifiques	3 000,00	3 000,00
68- Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	13,00
023- Virement à la section d'investissement	659 775,12	386 803,44
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 895,00	13 895,00
	2 135 501,12	1 851 244,22
Recettes		
002 - Résultat de fonctionnement reporté	853 398,12	595 404,22
013- Atténuations de charges	5 000,00	5 000,00
70- Produits des services	17 400,00	13 700,00
73- Impôts et taxes	70 600,00	60 595,00
731- Fiscalité locale	678 000,00	677 000,00
74- Dotations et participations	464 250,00	454 950,00
75- Autres produits de gestion courante	42 900,00	42 400,00
77- Produits spécifiques	1 500,00	500,00
78- Reprises sur amort. et provisions	2 453,00	1 695,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00

.../...

Investissement

Dépenses	2 674 655,46	2 448 716,90
001- Solde d'exécution de la S° d'inv. Reporté	216 983,53	384 101,89
16- Emprunts et dettes assimilées	95 100,00	103 000,00
20-Immobilisations incorporelles	104 944,00	70 142,00
21- Immobilisations corporelles	175 943,00	99 765,40
23-Immobilisations en cours	1 817 684,93	1 721 707,61
041 - Opérations patrimoniales	264 000,00	70 000,00
Recettes	2 674 655,46	2 448 716,90
10- Dotations, fonds divers et réserves	310 716,94	564 549,13
13- Subventions d'investissement	998 595,00	939 848,25
16- Emprunts et dettes assimilées	403 000,00	453 000,00
27- Autres immobilisations financières	24 673,40	20 621,08
021- Virement de la section de fonctionnement	659 775,12	386 803,44
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 895,00	13 895,00
041- Opérations patrimoniales	264 000,00	70 000,00

Madame la Maire soumet la proposition au vote du Conseil qui s'exprime ainsi :

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
2	1	9
Charles RICHARDIN Soizic POULET-MATHIS	Jean-Christophe HULLIN	

Le Conseil Municipal, à la **majorité** de 9 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :

-**ADOpte** le budget principal primitif 2026 ;

-**AUTORISE** Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Odile CAPITAINE



Extrait certifié conforme
Mondoubleau, le 9 mars 2026
La Maire,
Fanny MAZEAUD



Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le **27 MARS 2026**

ID : 041-214101438-20260309-MARS2606A-BF



NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2026

L'Article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif ou compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en comprendre les principaux enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) puis transmis au représentant de l'État dans un délai maximum de 15 jours.

Le budget primitif 2026 a été voté le 9 mars 2026 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture au public.

Le budget a été élaboré avec les objectifs suivants :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services rendus à la population ;
- contenir l'endettement tout en recourant à l'emprunt pour financer les investissements nécessaires ;
- mobiliser au maximum les subventions de l'État, de la Région, du Département et de tout autre organisme financeur.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le 27 MARS 2026

ID : 041-214101438-20260309-MARS2606A-BF

Le budget communal comprend deux sections :

- la section de fonctionnement, qui concerne la gestion courante de la commune ;
- la section d'investissement, qui concerne les projets structurants et les équipements.

I. La section de fonctionnement

1. Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement quotidien des services municipaux.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement :

- des **impôts locaux** (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants) ;
- des **dotations versées par l'État** ;
- des **produits des services municipaux** (locations de salles, matériel, redevances diverses).

Les recettes réelles de fonctionnement pour 2026 s'élèvent à **1 255 840 €**.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent notamment :

- aux charges de personnel ;
- aux dépenses d'entretien et d'énergie des bâtiments communaux ;
- aux achats de fournitures et prestations de services ;
- aux subventions aux associations ;
- aux intérêts des emprunts.

Les charges de personnel représentent environ **40 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 450 546 €**.

La différence entre les recettes et les dépenses permet de dégager une **capacité d'autofinancement**, qui contribue au financement des investissements de la commune.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le 27 MARS 2026

ID : 041-214101438-20260309-MARS2606A-BF

Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Les recettes de fonctionnement des communes ont diminué ces dernières années en raison de la baisse des dotations de l'État et de l'évolution démographique.

Année Montant

2025	222 795 €
2024	223 248 €
2023	224 911 €
2022	225 517 €
2021	225 896 €
2020	227 261 €
2019	228 477 €
2018	231 521 €
2017	236 410 €
2016	250 952 €

2. Principales recettes et dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles

- Charges à caractère général : **551 920 €**
- Charges de personnel : **586 000 €**
- Atténuations de produits : **133 000 €**
- Autres charges de gestion courante : **146 614 €**
- Charges financières : **30 000 €**
- Charges spécifiques : **3 000 €**

Total dépenses réelles : **1 450 534 €**

Recettes réelles

- Atténuations de charges : **5 000 €**
- Produits des services : **13 700 €**
- Impôts et taxes : **60 595 €**
- Fiscalité locale : **677 000 €**
- Dotations et participations : **454 950 €**
- Autres produits de gestion courante : **42 400 €**
- Produits spécifiques : **500 €**
- Reprises sur provisions : **1 695 €**

Total recettes réelles : **1 255 840 €**

Avec les opérations d'ordre et le résultat reporté, la section de fonctionnement s'équilibre à :

1 851 244,22 €

3. Fiscalité locale

Les taux des impôts locaux n'ont pas augmenté entre 2014 et 2024.

Ils sont reconduits et s'établissent comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **47,77 %** (23,37 % part communale + 24,40 % part départementale transférée en 2021)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **44,42 %**
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : **18,41 %**

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2026 est estimé à **675 000 €**.

4. Dotations de l'État

Les dotations et participations de l'État sont estimées à **454 950 €** pour l'année 2026.

II. La section d'investissement

1. Généralités

La section d'investissement concerne les opérations ayant pour effet d'augmenter ou de préserver le patrimoine communal : acquisitions, travaux, études ou aménagements.

Les recettes d'investissement proviennent principalement :

- des subventions d'investissement ;
- de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement ;
- de l'emprunt ;
- de certaines recettes fiscales comme la taxe d'aménagement.

2. Équilibre de la section d'investissement

Dépenses

- Immobilisations incorporelles : **70 142 €**
- Immobilisations corporelles : **99 765,40 €**
- Immobilisations en cours : **1 721 707,61 €**
- Remboursement du capital de la dette : **103 000 €**
- Déficit d'investissement reporté : **384 101,89 €**

Total dépenses réelles : 2 448 716,90 €

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le **7 MARS 2026**

ID : 041-214101438-20260309-MARS2606A-BF

Recettes

- Dotations et fonds divers : **30 500 €**
- Subventions d'investissement : **939 848,25 €**
- Emprunts et dettes assimilées : **453 000 €**
- Autres immobilisations financières : **20 621,08 €**
- Excédents de fonctionnement capitalisés : **534 049,13 €**

Total recettes réelles : **1 978 018,46 €**

Avec le virement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements et les opérations patrimoniales, la section d'investissement s'équilibre à :

2 448 716,90 €

3. Principaux investissements 2026

Les principaux projets prévus en 2026 sont :

- Poursuite des travaux de restauration des toitures de l'église : **633 143 € (Restes à réaliser)**
(subventions attendues : **289 590 € (Restes à Réaliser)**)
- Réhabilitation du Tiers-Lieu de Compétences : **1 078 200 € (Restes à réaliser + nouveaux crédits)**
(subventions attendues : **618 800 €**)
- Frais d'études : **55 000 €**
- Création et fabrication d'un plan Cabiron : **10 340 €**
- Réparation et sécurisation de la muraille Place du Pâtis : **20 000€**
- Installation et réseaux de voirie : **15 000€**
- Poursuite rénovation éclairage public en LEDS : **30 000€**
- Rénovation parc informatique : **15 000 €**
- Équipements divers (matériel, jeux pour enfants, illuminations...) : **10 000 €**

4. Subventions d'investissement prévues

- **289 590 €** (DETR de l'Etat, Département, Fondations pour la restauration des toitures de l'église)
- **618 800 €** (Fonds friche, DRAC de l'Etat, CRST de la Région, DDSR du Département, Communauté de communes pour le Tiers-Lieu de Compétences)
- **4 700 €** de la DRAC pour les études relatives aux vestiges du château

III. Données synthétiques du budget

Budget total 2026

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 851 244,22 €	1 851 244,22 €
Investissement	2 448 716,90 €	2 448 716,90 €

Total budget : 4 299 961,12 €

1. Principaux ratios financiers

- Dépenses réelles de fonctionnement / habitant : 1 084,11 €
- Recettes réelles de fonctionnement / habitant : 938,59 €
- Dépenses d'équipement / habitant : 745,31 €
- Encours de dette / habitant : 453,22 €
- Dotation globale de fonctionnement / habitant : 300,45 €
- Charges de personnel / dépenses réelles : 40,40 %

Population au 1er janvier 2026 (source INSEE) : 1 338 habitants

2. État de la dette

Capital restant dû au 1er janvier 2026 : 606 412 €

(697 812 € au 1er janvier 2025)

Annuité de remboursement : 111 992 €

3. Effectifs communaux

La commune compte 12,09 équivalents temps plein répartis entre les filières administrative et technique.

Les charges de personnel prévisionnelles pour 2026 s'élèvent à 586 000 €.

A Mondoubleau, le 12 mars 2026



Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le 27 MARS 2026

ID : 041-214101438-20260309-MARS2606A-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mondoubleau commune Commune

Numéro SIRET : 21410143800015
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE VENDOME

Budget primitif relatif à l'exercice 2026 voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57

applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	10
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

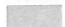
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	43
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	48
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	50
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	51
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	52
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	53
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	54
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	55
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	59
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	60
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	61
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	62
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	63
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	64
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	65

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	1338

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	937562

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1084.11
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	938.59
3	Dépenses d'équipement brut / population	745.31
4	Encours de dette / population (2) (3)	453.22
5	DGF / population	300.45
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	40.4 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	123.7057 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	79.41 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	48.2873 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-15.5 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 781 223,01	1 890 159,88	636 414,59	A1 745 351,46
Investissement	680 450,86	513 332,50 (3)	-216 983,53	A2 -384 101,89
Fonctionnement	1 100 772,15	1 376 827,38 (4)	853 398,12	A3 1 129 453,35

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 894 385,49	III + IV 744 438,25	B1	-149 947,24	
Investissement	I 894 385,49	III 744 438,25	B2	-149 947,24	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	595 404,22
Investissement	A2 + B2	-534 049,13
Fonctionnement	A3 + B3	1 129 453,35

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 894 385,49
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	4 802,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 625,40
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	887 958,09
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 744 438,25
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	530 438,25
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 170 229,52	1 704 278,65
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	894 385,49	744 438,25
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		384 101,89	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 448 716,90	2 448 716,90
		+	+
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 851 244,22	1 255 840,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	595 404,22
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 851 244,22	1 851 244,22
		+	+
	TOTAL DU BUDGET (4)	4 299 961,12	4 299 961,12

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1	
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		
Numéro	Libellé	Montant
		Chapitre(s)
TOTAL		0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022
		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	4 802,00	65 340,00	65 340,00	70 142,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	67 748,52	1 625,40	98 140,00	98 140,00	99 765,40
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 749 715,00	887 958,09	833 749,52	833 749,52	1 721 707,61
Total des dépenses d'équipement		1 817 463,52	894 385,49	997 229,52	997 229,52	1 891 615,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	95 100,00	0,00	103 000,00	103 000,00	103 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		95 100,00	0,00	103 000,00	103 000,00	103 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 912 563,52	894 385,49	1 100 229,52	1 100 229,52	1 994 615,01

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	264 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		264 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00

TOTAL	2 176 563,52	894 385,49	1 170 229,52	1 170 229,52	2 064 615,01
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	384 101,89
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 448 716,90
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	748 220,00	530 438,25	409 410,00	409 410,00	939 848,25
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	400 000,00	200 000,00	250 000,00	250 000,00	450 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 148 220,00	730 438,25	659 410,00	659 410,00	1 389 848,25
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	63 000,00	14 000,00	16 500,00	16 500,00	30 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	247 716,94	0,00	534 049,13	534 049,13	534 049,13
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	24 673,40	0,00	20 621,08	20 621,08	20 621,08
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		338 390,34	14 000,00	574 170,21	574 170,21	588 170,21
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 486 610,34	744 438,25	1 233 580,21	1 233 580,21	1 978 018,46

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	659 775,12		386 803,44	386 803,44	386 803,44
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	13 895,00		13 895,00	13 895,00	13 895,00
041	Opérations patrimoniales (10)	264 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		937 670,12		470 698,44	470 698,44	470 698,44

TOTAL	2 424 280,46	744 438,25	1 704 278,65	1 704 278,65	2 448 716,90
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 448 716,90
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	400 698,44
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	586 720,00	0,00	551 918,78	551 918,78	551 918,78
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	579 200,00	0,00	586 000,00	586 000,00	586 000,00
014	Atténuations de produits	136 000,00	0,00	133 000,00	133 000,00	133 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	134 911,00	0,00	146 614,00	146 614,00	146 614,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 436 831,00	0,00	1 417 532,78	1 417 532,78	1 417 532,78
66	Charges financières	22 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		13,00	13,00	13,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 461 831,00	0,00	1 450 545,78	1 450 545,78	1 450 545,78

023	Virement à la section d'investissement (4)	659 775,12		386 803,44	386 803,44	386 803,44
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	13 895,00		13 895,00	13 895,00	13 895,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		673 670,12		400 698,44	400 698,44	400 698,44

TOTAL	2 135 501,12	0,00	1 851 244,22	1 851 244,22	1 851 244,22
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 851 244,22
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 400,00	0,00	13 700,00	13 700,00	13 700,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	70 600,00	0,00	60 595,00	60 595,00	60 595,00
731	Fiscalité locale	678 000,00	0,00	677 000,00	677 000,00	677 000,00
74	Dotations et participations (3)	464 250,00	0,00	454 950,00	454 950,00	454 950,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	42 900,00	0,00	42 400,00	42 400,00	42 400,00
Total des recettes de gestion courante		1 278 150,00	0,00	1 253 645,00	1 253 645,00	1 253 645,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	2 453,00		1 695,00	1 695,00	1 695,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 282 103,00	0,00	1 255 840,00	1 255 840,00	1 255 840,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 282 103,00	0,00	1 255 840,00	1 255 840,00	1 255 840,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	595 404,22
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 851 244,22
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	400 698,44
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	103 000,00	0,00	103 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	70 142,00	0,00	70 142,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	99 765,40	70 000,00	169 765,40
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 721 707,61	0,00	1 721 707,61
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 994 615,01	70 000,00	2 064 615,01

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	384 101,89
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 448 716,90
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	551 918,78		551 918,78
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	586 000,00		586 000,00
014	Atténuations de produits	133 000,00		133 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	146 614,00	0,00	146 614,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	30 000,00	0,00	30 000,00
67	Charges spécifiques (9)	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	13,00	13 895,00	13 908,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		386 803,44	386 803,44
Dépenses de fonctionnement – Total		1 450 545,78	400 698,44	1 851 244,22

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 851 244,22
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	30 500,00	0,00	30 500,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	939 848,25	0,00	939 848,25
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	453 000,00	0,00	453 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	70 000,00	70 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	20 621,08	0,00	20 621,08
28	Amortissement des immobilisations		13 895,00	13 895,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		386 803,44	386 803,44
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 443 969,33	470 698,44	1 914 667,77

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	534 049,13
---------------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 448 716,90
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	5 000,00		5 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	13 700,00		13 700,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	60 595,00		60 595,00
731	Fiscalité locale	677 000,00		677 000,00
74	Dotations et participations (8)	454 950,00		454 950,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	42 400,00	0,00	42 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	500,00	0,00	500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	1 695,00	0,00	1 695,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 255 840,00	0,00	1 255 840,00

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			595 404,22
			=
			1 851 244,22

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	2 176 563,52	894 385,49	0,00	1 170 229,52	1 170 229,52	0,00	1 170 229,52	2 064 615,01
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	4 802,00	0,00	65 340,00	65 340,00	0,00	65 340,00	70 142,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	67 748,52	1 625,40	0,00	98 140,00	98 140,00	0,00	98 140,00	99 765,40
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 749 715,00	887 958,09	0,00	833 749,52	833 749,52	0,00	833 749,52	1 721 707,61
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 817 463,52	894 385,49	0,00	997 229,52	997 229,52	0,00	997 229,52	1 891 615,01
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	95 100,00	0,00		103 000,00	103 000,00		103 000,00	103 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	95 100,00	0,00	0,00	103 000,00	103 000,00	0,00	103 000,00	103 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 912 563,52	894 385,49	0,00	1 100 229,52	1 100 229,52	0,00	1 100 229,52	1 994 615,01
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	264 000,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
Total des dépenses d'ordre	264 000,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	384 101,89
--	------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	2 448 716,90
--	--------------

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 176 563,52	744 438,25	1 170 229,52	1 170 229,52	1 914 667,77
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	748 220,00	530 438,25	409 410,00	409 410,00	939 848,25
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	400 000,00	200 000,00	250 000,00	250 000,00	450 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 148 220,00	730 438,25	659 410,00	659 410,00	1 389 848,25
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	63 000,00	14 000,00	16 500,00	16 500,00	30 500,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	24 673,40	0,00	20 621,08	20 621,08	20 621,08
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		90 673,40	14 000,00	40 121,08	40 121,08	54 121,08
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 238 893,40	744 438,25	699 531,08	699 531,08	1 443 969,33
021	Virement de la section de fonctionnement	659 775,12		386 803,44	386 803,44	386 803,44
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	13 895,00		13 895,00	13 895,00	13 895,00
041	Opérations patrimoniales (6)	264 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des recettes d'ordre		937 670,12		470 698,44	470 698,44	470 698,44

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	534 049,13
---------------------------------------	-------------------

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
----------	------------------------------------	--------------	------------------------	---------------------------	---

Total des recettes d'investissement cumulées					2 448 716,90
---	--	--	--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 176 563,52	894 385,49	0,00	1 170 229,52	1 170 229,52	0,00	1 170 229,52	2 064 615,01
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	4 802,00	0,00	65 340,00	65 340,00	65 340,00	70 142,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	4 802,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00	59 802,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		10 340,00	10 340,00	10 340,00	10 340,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	67 748,52	1 625,40	0,00	98 140,00	98 140,00	98 140,00	99 765,40
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	1 625,40		1 000,00	1 000,00	1 000,00	2 625,40
2138	Autres constructions	30 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2151	Réseaux de voirie	14 400,00	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2152	Installations de voirie	3 648,52	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
21621	Biens sous-jacents	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 300,00	0,00		17 140,00	17 140,00	17 140,00	17 140,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 749 715,00	887 958,09	0,00	833 749,52	833 749,52	833 749,52	1 721 707,61
231	Immobilisations corporelles en cours	1 749 715,00	887 958,09		833 749,52	833 749,52	833 749,52	1 721 707,61
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 817 463,52	894 385,49	0,00	997 229,52	997 229,52	0,00	997 229,52	1 891 615,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	95 100,00	0,00		103 000,00	103 000,00		103 000,00	103 000,00
1641	Emprunts en euros	92 100,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		95 100,00	0,00	0,00	103 000,00	103 000,00	0,00	103 000,00	103 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 912 563,52	894 385,49	0,00	1 100 229,52	1 100 229,52	0,00	1 100 229,52	1 994 615,01
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	264 000,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
2138	Autres constructions	264 000,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
2151	Réseaux de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		264 000,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2 1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 320
LIBELLE : éclairage public
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c 0,00	11 250,00	d 11 250,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	11 250,00	11 250,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	3 750,00	3 750,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	11 250,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		2 176 563,52	744 438,25	1 170 229,52	1 170 229,52	1 914 667,77
		I	II	III = I + II		
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	748 220,00	530 438,25	409 410,00	409 410,00	939 848,25
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	91 360,00	254 850,00	120 410,00	120 410,00	375 260,00
1322	Subv. non transf. Régions	261 860,00	30 000,00	81 000,00	81 000,00	111 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	180 000,00	77 695,00	51 000,00	51 000,00	128 695,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	15 000,00	33 000,00	77 000,00	77 000,00	110 000,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	150 000,00	134 893,25	30 000,00	30 000,00	164 893,25
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	400 000,00	200 000,00	250 000,00	250 000,00	450 000,00
1641	Emprunts en euros	400 000,00	200 000,00	250 000,00	250 000,00	450 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 148 220,00	730 438,25	659 410,00	659 410,00	1 389 848,25
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	63 000,00	14 000,00	16 500,00	16 500,00	30 500,00
10222	FCTVA	60 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
10226	Taxe d'aménagement	3 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
10251	Dons et legs en capital	0,00	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	24 673,40	0,00	20 621,08	20 621,08	20 621,08
276341	Créance Communes membres du GFP	24 673,40	0,00	20 621,08	20 621,08	20 621,08
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		90 673,40	14 000,00	40 121,08	40 121,08	54 121,08

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 238 893,40	744 438,25	699 531,08	699 531,08	1 443 969,33
021	Virement de la section de fonctionnement	659 775,12		386 803,44	386 803,44	386 803,44
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	13 895,00		13 895,00	13 895,00	13 895,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	1 667,00		1 667,00	1 667,00	1 667,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	1 381,00		1 381,00	1 381,00	1 381,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	2 880,00		2 880,00	2 880,00	2 880,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	3 104,00		3 104,00	3 104,00	3 104,00
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	591,00		591,00	591,00	591,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 272,00		4 272,00	4 272,00	4 272,00
041	Opérations patrimoniales (9)	264 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	264 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des recettes d'ordre		937 670,12		470 698,44	470 698,44	470 698,44

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 135 501,12	0,00	0,00	1 851 244,22	1 851 244,22	0,00	1 851 244,22	1 851 244,22
011	Charges à caractère général (3)	586 720,00	0,00	0,00	551 918,78	551 918,78	0,00	551 918,78	551 918,78
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	579 200,00	0,00		586 000,00	586 000,00		586 000,00	586 000,00
014	Atténuations de produits	136 000,00	0,00		133 000,00	133 000,00		133 000,00	133 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	134 911,00	0,00	0,00	146 614,00	146 614,00	0,00	146 614,00	146 614,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 436 831,00	0,00	0,00	1 417 532,78	1 417 532,78	0,00	1 417 532,78	1 417 532,78
66	Charges financières	22 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			13,00	13,00		13,00	13,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		25 000,00	0,00	0,00	33 013,00	33 013,00		33 013,00	33 013,00
Total des dépenses réelles		1 461 831,00	0,00	0,00	1 450 545,78	1 450 545,78	0,00	1 450 545,78	1 450 545,78
023	Virement à la section d'investissement	659 775,12			386 803,44	386 803,44		386 803,44	386 803,44
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	13 895,00			13 895,00	13 895,00		13 895,00	13 895,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		673 670,12			400 698,44	400 698,44		400 698,44	400 698,44

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 1 851 244,22

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 282 103,00	0,00	1 255 840,00	1 255 840,00	1 255 840,00
013	Atténuations de charges (2)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 400,00	0,00	13 700,00	13 700,00	13 700,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	70 600,00	0,00	60 595,00	60 595,00	60 595,00
731	Fiscalité locale	678 000,00	0,00	677 000,00	677 000,00	677 000,00
74	Dotations et participations (2)	464 250,00	0,00	454 950,00	454 950,00	454 950,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	42 900,00	0,00	42 400,00	42 400,00	42 400,00
Total des recettes de gestion des services		1 278 150,00	0,00	1 253 645,00	1 253 645,00	1 253 645,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	1 500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	2 453,00	0,00	1 695,00	1 695,00	1 695,00
Total des recettes financières		3 953,00	0,00	2 195,00	2 195,00	2 195,00
Total des recettes réelles		1 282 103,00	0,00	1 255 840,00	1 255 840,00	1 255 840,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	595 404,22
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 851 244,22
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 135 501,12	0,00	0,00	1 851 244,22	1 851 244,22	0,00	1 851 244,22	1 851 244,22
011	Charges à caractère général (4)	586 720,00	0,00	0,00	551 918,78	551 918,78	0,00	551 918,78	551 918,78
60611	Eau et assainissement	6 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60612	Énergie - Électricité	70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
60621	Combustibles	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60623	Alimentation	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60636	Vêtements de travail	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
613	Locations	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61521	Entretien terrains	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6156	Maintenance	30 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6161	Multirisques	22 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6168	Autres primes d'assurance	4 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
618	Divers	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	26 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
624	Transports biens, transports collectifs	90 000,00	0,00		37 668,78	37 668,78	0,00	37 668,78	37 668,78
625	Déplacements et missions	9 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	8 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 500,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6282	Frais de gardiennage	520,00	0,00		550,00	550,00	0,00	550,00	550,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	9 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	579 200,00	0,00		586 000,00	586 000,00		586 000,00	586 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	9 200,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
6411	Personnel titulaire	295 000,00	0,00		250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
6413	Personnel non titulaire	80 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
64168	Autres emplois aidés	27 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	165 000,00	0,00		165 000,00	165 000,00		165 000,00	165 000,00
6470	Autres charges sociales	3 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	136 000,00	0,00		133 000,00	133 000,00		133 000,00	133 000,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	8 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
739211	Attribution de compensation	110 000,00	0,00		110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA/ Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	134 911,00	0,00	0,00	146 614,00	146 614,00	0,00	146 614,00	146 614,00
65138	Autres secours	500,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
65311	Indemnités de fonction	42 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00
65313	Cotisations de retraite	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	55,00	0,00		55,00	55,00	0,00	55,00	55,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6553	Service d'incendie	40 885,00	0,00		41 092,00	41 092,00	0,00	41 092,00	41 092,00
65568	Autres contributions	13 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	0,00	0,00		5 717,00	5 717,00	0,00	5 717,00	5 717,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	7 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65818	Autres	7 200,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65888	Autres	8 271,00	0,00		550,00	550,00	0,00	550,00	550,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 436 831,00	0,00	0,00	1 417 532,78	1 417 532,78	0,00	1 417 532,78	1 417 532,78
66	Charges financières	22 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	22 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			13,00	13,00		13,00	13,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00			13,00	13,00		13,00	13,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		25 000,00	0,00	0,00	33 013,00	33 013,00		33 013,00	33 013,00
Total des dépenses réelles		1 461 831,00	0,00	0,00	1 450 545,78	1 450 545,78	0,00	1 450 545,78	1 450 545,78
023	Virement à la section d'investissement	659 775,12			386 803,44	386 803,44		386 803,44	386 803,44
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	13 895,00			13 895,00	13 895,00		13 895,00	13 895,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	13 895,00			13 895,00	13 895,00		13 895,00	13 895,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre		673 670,12			400 698,44	400 698,44		400 698,44	400 698,44

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 282 103,00	0,00	1 255 840,00	1 255 840,00	1 255 840,00
013	Atténuations de charges (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 400,00	0,00	13 700,00	13 700,00	13 700,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7032	Stationnement et location voie publique	7 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
70688	Autres prestations de services	400,00	0,00	400,00	400,00	400,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	2 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
70878	Remb. frais par des tiers	2 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	70 600,00	0,00	60 595,00	60 595,00	60 595,00
73221	FNGIR	25 600,00	0,00	25 595,00	25 595,00	25 595,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	30 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7323	Revers. prél. / jeux et paris hippiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	678 000,00	0,00	677 000,00	677 000,00	677 000,00
73111	Impôts directs locaux	675 000,00	0,00	675 000,00	675 000,00	675 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
74	Dotations et participations (3)	464 250,00	0,00	454 950,00	454 950,00	454 950,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	220 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
741121	DSR des communes	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
741127	DNP des communes	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
742	Dot. aux élus locaux	250,00	0,00	250,00	250,00	250,00
744	FCTVA	2 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7473	Participation départements	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	23 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	42 900,00	0,00	42 400,00	42 400,00	42 400,00
752	Revenus des immeubles	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	900,00	0,00	900,00	900,00	900,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	2 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total des recettes de gestion des services		1 278 150,00	0,00	1 253 645,00	1 253 645,00	1 253 645,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	2 453,00		1 695,00	1 695,00	1 695,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	2 453,00		1 695,00	1 695,00	1 695,00
Total des recettes réelles		1 282 103,00	0,00	1 255 840,00	1 255 840,00	1 255 840,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 595 002,31									
1641 Emprunts en euros (total)					1 595 002,31									
	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATI CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LOIR	02/06/1998	1998-06-02	01/07/1999	105 002,31	V		4,300	4,300	EURO	A	C	N	A-1
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LOIR	27/12/2005	2005-12-27	27/03/2006	220 000,00	F		3,930	3,930	EURO	T	C	N	A-1
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL DU CENTRE	31/03/2009	2009-03-31	31/03/2009	240 000,00	F		5,210	5,210	EURO	A	C	N	A-1
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL DU CENTRE	05/09/2011	2011-09-05	30/11/2011	50 000,00	F		4,200	4,200	EURO	T	C	N	A-1
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LOIR	15/12/2011	2011-12-15	15/03/2012	180 000,00	F		4,770	4,770	EURO	A	C	N	A-1

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE LOIRE-CENTRE	25/08/2012	2012-08-25	25/11/2012	160 000,00	F		4,480	4,480	EURO	T	C	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE LOIRE-CENTRE	25/10/2013	2013-11-15	15/02/2014	200 000,00	F		3,860	3,860	EURO	T	C	N	A-1
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LOIR	06/08/2015	2016-02-10	09/05/2016	190 000,00	F		2,860	2,860	EURO	T	C	N	A-1
	LA BANQUE POSTALE	18/07/2018	2018-09-17	01/01/2019	100 000,00	F		1,950	1,950	EURO	T	C	N	A-1
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LOIR	17/12/2019	2019-12-24	31/03/2020	150 000,00	F		0,720	0,720	EURO	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 595 002,31									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Eunbor 3 mois)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		606 411,52					94 023,21	17 968,46	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		606 411,52					94 023,21	17 968,46	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	21 331,82	5,00	V		3,800	3 954,21	810,61	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	103 105,51	10,00	F		3,930	8 592,39	3 926,45	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	52 516,89	3,00	F		5,210	16 624,47	2 736,13	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	2 500,19	0,75	F		4,200	2 500,19	52,50	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	16 295,70	1,00	F		4,770	16 295,70	777,30	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	24 621,18	1,75	F		4,480	13 833,74	872,78	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	98 689,08	8,00	F		3,860	10 742,49	3 655,15	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	110 780,59	10,25	F		2,860	9 439,96	3 067,68	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	69 327,08	13,00	F		1,950	4 732,83	1 317,41	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	107 243,48	14,25	F		0,720	7 307,23	752,45	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		606 411,52					94 023,21	17 968,46	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de borne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	606 411,52	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	111 991,67
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	111 991,67
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 255 840,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	8,92

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	0,00	5,00	4,00	0,80	4,80
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,80	0,80
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	1,00	8,00	2,00	5,29	7,29
Adjoint technique territorial	C	4,00	1,00	5,00	0,00	4,29	4,29
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		12,00	1,00	13,00	6,00	6,09	12,09

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année.

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	419	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	A Vacataire
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	TECH	478	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
sans grade ou sans emploi	A	PM	732	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

Mondoubleau commune - Mondoubleau commune - BP - 2026

326, 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L 352).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction)
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus
A : Autres

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »)
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-384 101,89	-384 101,89
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-149 947,24	-149 947,24
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-534 049,13	-534 049,13

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	534 049,13	534 049,13
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-534 049,13	-534 049,13
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	100 000,00	100 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	437 819,52	437 819,52
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	337 819,52	337 819,52

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		100 000,00	100 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		100 000,00	100 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	100 000,00	100 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		437 819,52	III 437 819,52
Ressources propres externes de l'année (a)		37 121,08	37 121,08
10222	FCTVA	15 000,00	15 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	1 500,00	1 500,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276341	Créance Communes membres du GFP	20 621,08	20 621,08
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		400 698,44	400 698,44
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 667,00	1 667,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	1 381,00	1 381,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	2 880,00	2 880,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	3 104,00	3 104,00
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	591,00	591,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 272,00	4 272,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	386 803,44	386 803,44

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	C2.1

C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	C2.2

C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	47,77 0	0,00	0,00	
TFPNE		0,00	0,00	44,42 0	0,00	0,00	
CFE		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL		0,00	0,00			0,00	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 12
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 VOTES :

Pour : 3
 Contre : 2
 Abstentions : 1

Date de convocation : 24/02/2026

Présenté par Fanny MAZEAUD, Maire (1),
 A Mondoubleau, le 09/03/2026



Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session ordinaire
 A Mondoubleau, le 09/03/2026
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

001. MAZEAUD FANNY	
002. CAPITAINE ODILE	
003. BOULAY CLAUDE	
004. SAROUL LAETITIA Pouvoir à Odile CAPITAINE	
005. ROCHET-CAPELLAN JEAN-PIERRE	
006. MULOWSKY ADELINE	
007. RICHARDIN CHARLES	
008. POULET-MATHIS SOIZIC	
009. HULLIN JEAN-CHRISTOPHE	
010. BONIN CHRISTIAN	
011. LEROY ANNE-MARIE	
012. GRAZIANI MARTINE	

Certifié exécutoire par Fanny MAZEAUD, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/03/2026, et de la publication le 09/03/2026

A Mondoubleau, le 09/03/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le 27 MARS 2026

ID : 041-214101438-20260309-MARS2606A-BF

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**
Séance du LUNDI 9 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le LUNDI 9 MARS,
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de Madame Fanny MAZEAUD, Maire
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de membres présents : 11
Date de convocation : le 24 FEVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 27 MARS 2026

ID : 041-214101438-20260309-MARS2607-DE

Etaient présents : Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY, Odile CAPITAINE, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Adeline MULOWSKY, Charles RICARDIN, Soizic POULET-MATHIS, Christian BONIN, Jean-Christophe HULLIN, Anne-Marie LEROY et Martine GRAZIANI.

Absent(s) excusé(s) : Laëtitia SAROUL

Pouvoir(s) : Laëtitia SAROUL à Odile CAPITAINE

Madame Odile CAPITAINE a été nommée secrétaire de séance.

MARS 26.07

Objet : Application de la fongibilité des crédits en M57 de l'exercice 2026

Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° MAI 23.03 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Madame la Maire propose :

-DE L'AUTORISER à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

MONTANT DES DÉPENSES RÉELLES PAR SECTION :

Section de fonctionnement : 1.450.545,78 €

Section d'investissement : 1.994.615,01 €

MONTANT DES VIREMENTS DE CRÉDITS AUTORISÉS PAR SECTION :

Section de fonctionnement : 108.790,93 €

Section d'investissement : 149.596,12 €

La Maire soumet au vote :

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
0	0	12

.../...

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

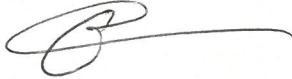
Publié le **27 MARS 2026**

ID : 041-214101438-20260309-MARS2607-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Madame la Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section comme exposé ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Odile CAPITAINE



Extrait certifié conforme
Mondoubleau, le 9 mars 2026
La Maire,
Fanny MAZEAUD



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**
Séance du LUNDI 9 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le **LUNDI 9 MARS**,
à **19 heures**, le **Conseil Municipal** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de **Madame Fanny MAZEAUD, Maire**
Nombre de **Conseillers Municipaux en exercice : 12**
Nombre de **membres présents : 11**
Date de convocation : le **24 FEVRIER 2026**

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

27 MARS 2026
ID : 041-214101438-20260309-MARS2608-DE

Étaient présents : Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY, Odile CAPITAINE, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Adeline MULOWSKY, Charles RICAHRDIN, Soizic POULET-MATHIS, Christian BONIN, Jean-Christophe HULLIN, Anne-Marie LEROY et Martine GRAZIANI.

Absent(s) excusé(s) : Laëtitia SAROUL

Pouvoir(s) : Laëtitia SAROUL à Odile CAPITAINE

Madame **Odile CAPITAINE** a été nommée secrétaire de séance.

MARS 26.08

Objet : Vote des taux des taxes locales 2026

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame la Maire propose de maintenir les taux d'imposition en 2026 aux mêmes taux qu'en 2025, soit :

- 47,77 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 44,42 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 18,41 % pour la taxe d'habitation (taux également applicable sur les locaux vacants suite à institution de la THLV par délibération n° juillet22.05 du 25 juillet 2022)

La Maire soumet la proposition au vote du Conseil Municipal qui s'exprime ainsi :

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
0	0	12

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil Municipal :

-**DÉCIDE** de maintenir les taux d'imposition 2026 aux mêmes taux qu'en 2025, soit :

- 47,77 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 44,42 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 18,41 % pour la taxe d'habitation.

La secrétaire de séance,
Odile CAPITAINE

Extrait certifié conforme
Mondoubleau, le 9 mars 2026
La Maire,
Fanny MAZEAUD





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du LUNDI 9 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le LUNDI 9 MARS, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Fanny MAZEAUD, Maire
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de membres présents : 11
Date de convocation : le 24 FEVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 27 MARS 2026

ID : 041-214101438-20260309-MARS2609-DE

Etaients présents : Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY, Odile CAPITAINE, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Adeline MULOWSKY, Charles RICARDIN, Soizic POULET-MATHIS, Christian BONIN, Jean-Christophe HULLIN, Anne-Marie LEROY et Martine GRAZIANI.

Absent(s) excusé(s) : Laëtitia SAROUL

Pouvoir(s) : Laëtitia SAROUL à Odile CAPITAINE

Madame **Odile CAPITAINE** a été nommée secrétaire de séance.

MARS 26.09

Objet : Rétrocession d'une concession funéraire

Vu la demande formulée par courriel en date du 14 janvier 2026 par Madame Micheline CHAVIGNY et Monsieur Marcel CHAVIGNY sollicitant l'annulation de la concession funéraire qui leur a été accordée le 3 février 2022 ;

Considérant que, pour être accordée, la rétrocession d'une concession funéraire doit répondre aux critères suivants :

- La demande doit émaner du titulaire de la concession ;
- La concession doit être vide de tout corps ;
- La rétrocession ne doit donner lieu à aucune opération lucrative de la part du titulaire ;

Considérant la demande de rétrocession faite le 14 janvier 2026 à la Commune de Mondoubleau par Madame et Monsieur CHAVIGNY ;

Considérant que cette demande fait suite à l'acquisition d'une nouvelle concession située Parcelle n°2 – Rangée n°5 – Emplacement n°62 au cimetière de Mondoubleau ;

Considérant que la concession initiale a été acquise pour une durée de trente (30) années moyennant la somme de 300 euros ;

Considérant que ladite concession est vide de tout corps ;

Considérant que la Commune procédera au remboursement au prorata du temps restant à courir ;

Considérant que la durée restant à courir au moment de la demande de rétrocession est de 312 mois ;

Considérant que le calcul du remboursement s'établit comme suit :
 $300 \text{ €} / 360 \text{ mois} \times 312 \text{ mois} = 260 \text{ €}$;

.../...

Considérant que les crédits nécessaires au remboursement sont inscrits au budget communal ;

Madame la Maire propose :

- **D'APPROUVER** la rétrocession de la concession de terrain située Parcelle n°2 – Rangée n°5 – Emplacement n°62 au cimetière de Mondoubleau ;
- **D'AUTORISER** le remboursement à Madame et Monsieur CHAVIGNY de la somme de DEUX CENT SOIXANTE EUROS (260 €), correspondant au temps de concession restant à courir ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Madame la Maire soumet au vote du Conseil Municipal qui s'exprime comme suit :

Voix contre	Abstention(s)	Voix pour
0	0	12

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE** la rétrocession de la concession de terrain située Parcelle n°2 – Rangée n°5 – Emplacement n°62 au cimetière de Mondoubleau ;
- AUTORISE** le remboursement à Madame et Monsieur CHAVIGNY de la somme de DEUX CENT SOIXANTE EUROS (260 €), correspondant au temps de concession restant à courir ;
- DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

La secrétaire de séance,
Odile CAPITAINE



Extrait certifié conforme
Mondoubleau, le 9 mars 2026
La Maire,
Fanny MAZEAUD





MAIRIE DE MONDOUBLEAU

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du LUNDI 9 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le LUNDI 9 MARS,
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de Madame Fanny MAZEAUD, Maire
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de membres présents : 11
Date de convocation : le 24 FEVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 27 MARS 2026

ID : 041-214101438-20260309-MARS2610-DE

Étaient présents : Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY, Odile CAPITAINE, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Adeline MULOWSKY, Charles RICAHRDIN, Soizic POULET-MATHIS, Christian BONIN, Jean-Christophe HULLIN, Anne-Marie LEROY et Martine GRAZIANI.

Absent(s)/excusé(s) : Laëtitia SAROUL

Pouvoir(s) : Laëtitia SAROUL à Odile CAPITAINE

Madame **Odile CAPITAINE** a été nommée secrétaire de séance.

MARS 26.10

Objet : Compte-rendu des décisions prises par la Maire

La Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 8 septembre 2025, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises ci-après :

2026/10	26/02/2026	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaire : M. GOURDET Patrice 1 La Brosse 41270 DROUE Adresse du bien : 5 allée Mozart 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : M. LEMAIRE Tony 7 chemin du Pavillon 41170 MONDOUBLEAU
---------	------------	--

La secrétaire de séance,
Odile CAPITAINE

Extrait certifié conforme
Mondoubleau, le 9 mars 2026
La Maire,
Fanny MAZEAUD

